

Mémoire soumis au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)
concernant le développement de l'industrie
des gaz de schiste au Québec

273 P NP DM157

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

Les études d'abordla décision ensuite!
Demande d'un moratoire

Lise Lachance, Lévis

11 novembre 2010

Notre qualité de vie et notre sécurité au cœur de nos préoccupations

Le Québec est doté de lois servant à assurer la sécurité de la population et de son environnement : la Charte des droits et libertés, la Loi sur le développement durable et le droit de vivre dans un environnement sain, la Loi sur l'eau, la Loi de protection du territoire agricole du Québec etc.

Le fleuve Saint-Laurent, la qualité et la quantité de notre eau ainsi que les terres agricoles du Québec ...un patrimoine à protéger pour notre qualité de vie et celle de nos enfants!

Développement de l'industrie du gaz de schiste au Québec

Le gouvernement du Québec via le trio Charest-Normandeau-Arcand veut imposer à la population, le développement de l'industrie des gaz de schiste, particulièrement dans la vallée du Saint-Laurent, paraît-il que *«les astres sont bien alignés»*. On note toutefois l'absence d'études d'impact indépendantes et l'information est très difficile à obtenir par la population.

Exploitation des gaz de schiste (shale gas) aux Etats Unis

Cette industrie est déjà développée aux Etats-Unis, 13 000 puits ont été forés dans le *Barnett Shale*.

En mars 2010, l'EPA (Environmental Protection Agency) a décidé d'entreprendre une importante étude sur les impacts humains et environnementaux de cette industrie et les dangers des produits chimiques reliés aux activités de forage et de fracturation hydraulique.

«Our research will be designed to answer questions about the potential impact of hydraulic fracturing on human health and the environment»

Paul Anastas, assistant administrator for EPA's Office of Research and Development¹.

L'EPA a alloué 1,9M\$ à cette étude qui pourrait durer deux ans.

CONCLUSION : Décision éclairée ou acte de foi?

Des études d'impact et des études indépendantes approfondies sont nécessaires avant la prise de décision. On doit aussi tenir compte de l'expérience et de l'expertise de nos voisins américains.

RECOMMANDATIONS

1. **Demande d'un moratoire;**
2. **divulgation de tous les intrants des eaux de forage et de fracturation (de toutes les industries d'ici et/ou de l'étranger), les impacts des produits chimiques sur notre eau et sur la sécurité de la population et de son environnement;**
3. **information de la population;**
4. **prendre en compte les préoccupations des personnes les plus concernées qui devraient accueillir les installations gazières et ses eaux usées.**

Lise Lachance

¹ EPA begins study on shale gas drilling, Mar 18, 2010 by Tom Doggett, WASHINGTON

<http://www.reuters.com/article/idUSTRE62H2KP20100318>

EPA wants to know chemicals used by gas drillers in hydraulic fracturing

<http://ca.news.finance.yahoo.com/s/09092010/2/biz-finance-epa-wants-know-chemicals-used-gas-drillers-hydraulic.html>